



# Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile  
Ligue SUD de Voile

## Régates de Ligue 420

16 octobre 2022- Baie des Sablettes

Yacht Club des Sablettes- 5A

## INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est Darse Sud; ils seront également mis en ligne à l'adresse [ycsablettes.org](http://ycsablettes.org)
- 3.2 Le PC course est situé à Base Nautique Saint Elme 04 9430 52 49 [ycsablettes@free.fr](mailto:ycsablettes@free.fr)

### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

# Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile  
Ligue SUD de Voile

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Darse Sud.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dimanche 16 octobre: un émargement sera mis en place à proximité du tableau officiel pour la confirmation des inscriptions de 8h00 à 10h00 sur la base nautique de Saint Elme.

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 11h00.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

6.5 L'heure prévue du dernier signal d'avertissement est au plus tard à 15h30.

6.6 A partir de 16h30, proclamation des résultats sous réserve des délibérations du jury.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon Yacht Club des Sablettes (logo bleu sur fond blanc).

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont flamme numérique 1 (banane 1 tour), flamme numérique 2 (banane 2 tours).

## 10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée noire	Bouées rouges	Bouée noire

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

# Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile  
Ligue SUD de Voile

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course et une bouée noire.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
420	30 minutes	45 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé Base Nautique de Saint Elme.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé Base Nautique de Saint Elme. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.5 *[DP] [NP]* Un bateau qui proteste sur une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## 18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand plus de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

# Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile  
Ligue SUD de Voile

## 19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place.  
19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.  
20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.  
21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme orange.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.  
23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## 25. PRIX

Des prix seront distribués.

### Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : Marie Jarrige  
Président du jury : Claude Vidal

Yacht Club des Sablettes  
BP 202  
83511 La Seyne-sur-mer

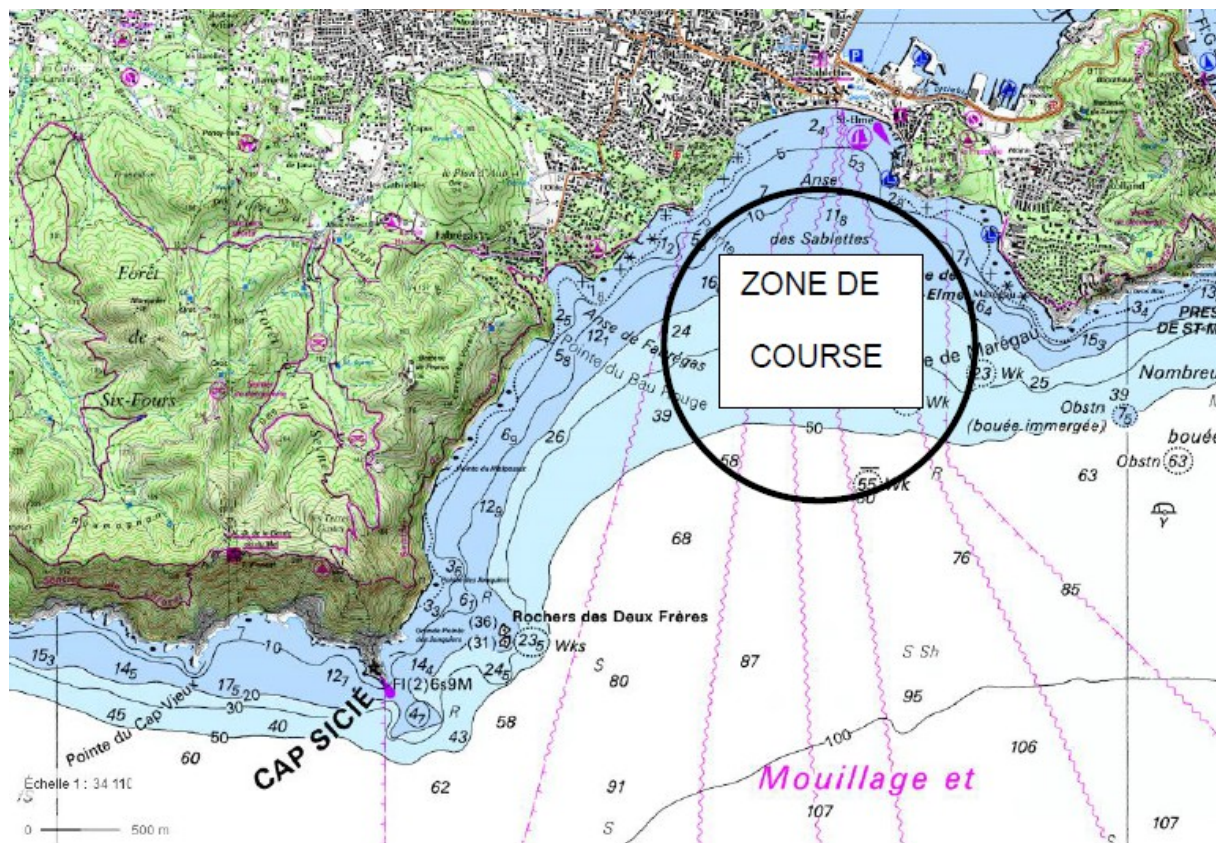
Téléphone : 04 94 30 52 49  
Email : ycsablettes@free.fr

Siret n° 340625839000014  
Enregistrement Préfecture du Var n° 601960  
Agrément Jeunesse et Sport n° 18220  
Affiliation FFVoile n° C83017

# Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile  
Ligue SUD de Voile

## ANNEXE ZONES DE COURSE



Yacht Club des Sablettes  
BP 202  
83511 La Seyne-sur-mer

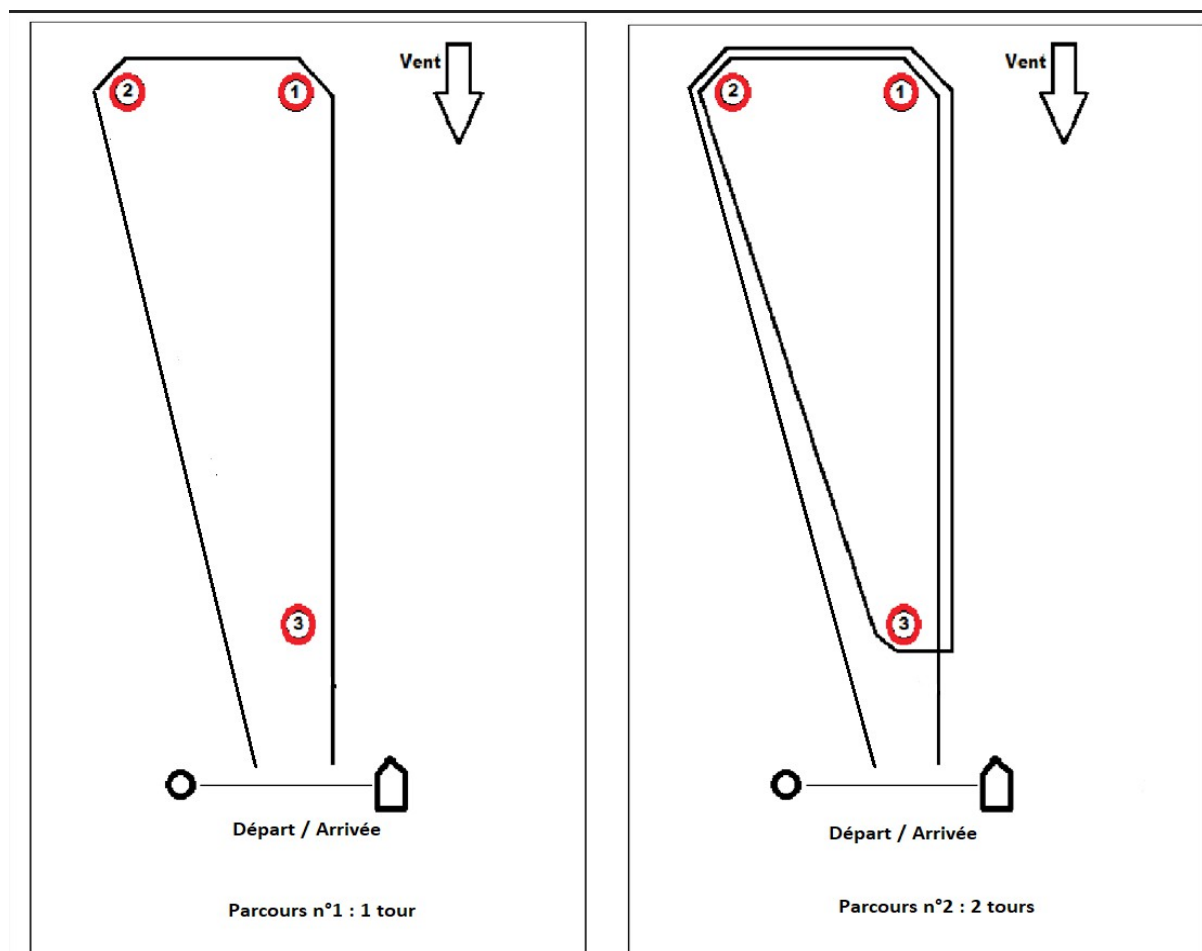
Téléphone : 04 94 30 52 49  
Email : ycsablettes@free.fr

Siret n° 340625839000014  
Enregistrement Préfecture du Var n° 601960  
Agrément Jeunesse et Sport n° 18220  
Affiliation FFVoile n° C83017

# Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile  
Ligue SUD de Voile

## ANNEXE PARCOURS



Parcours n°1 : flamme numérique 1

Départ

Bouée 1 à bâbord

Bouée 2 à bâbord

Arrivée

Parcours n°2 : flamme numérique 2

Départ

Bouée 1 à bâbord

Bouée 2 à bâbord

Bouée 3 à bâbord

Bouée 1 à bâbord

Bouée 2 à bâbord

Arrivée

Le cap de la bouée n°2 depuis la bouée n°1 sera de 60 à 90° à babord de l'axe du vent initial.